

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BIRON**  
**Séance du 19 juillet 2018**

L'an deux mille dix-huit le 19 juillet, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Bruno DESMAISON – Maire -

**Présents** : DESMAISON Bruno- DEMEULENAERE Sébastien - DELCOUSTAL Didier - - HO THAM KOUIE Sandra -- RAMALHO Irène – ROUX Marie-Elisabeth - VEYSSIERES Sylvie,

**Absents excusés** DOMINGIE Noël

Convocation du 05/07/2018

Nombre de conseillers en exercice : 08 - Nombre de présents:-07-

Nombre de votants 07

- **OBJET: travaux d'investissement de voirie programmation 2018**

Vu le code des marchés publics ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-21 6° qui prévoit que le conseil municipal est seul compétent pour délibérer en matière de marché public, le maire applique les décisions du conseil municipal et exécute les marchés sous son contrôle ;

Vu la délibération n°15/2018 en date du 13 avril 2018.adhérant au groupement de commande pour les travaux d'investissement de voirie 2018 ;

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 12 juin 2018 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser le maire à signer le marché public suivant :

- travaux d'investissement de voirie programmation 2018
  - entreprise retenue : HERAUT ZI LA RIVIERE 24 260 LE BUGUE
  - coût de la prestation : marché à prix unitaire accord cadre à bon de commande
    - mini : 20 000 €
    - maxi : 25 000 €
- les crédits nécessaires sont prévus au budget communal

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.



Le 26/07/2018

Le Maire

Bruno DESMAISON